



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du mercredi 23 mai 2018 **Commission restreinte**

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

MATCHS SENSIBLES

MATCH : LE MEE SPORTS FOOT 2 / FC SAVIGNY LE TEMPLE 1 (U19 D1 SUD) du 27/05/2018

Reprise du dossier

Pour faire suite à la réunion préparatoire, qui s'est déroulée le 14/05/2018, en présence des représentants des clubs concernés, relatif à la rencontre citée en rubrique.

- Considérant qu'à l'issue de la rencontre aller, des joueurs du MEE SPORTS FOOT ont été agressés sur le parking au moment de regagner leur véhicule.
- Considérant que ces faits sont susceptibles de provoquer des représailles par des éléments extérieurs et par conséquent de troubler la sérénité de la rencontre citée en rubrique,
- Considérant les éléments d'information et les inquiétudes des dirigeants des deux clubs, communiquées à la Commission lors de sa réunion du 14/05/2018,
- Considérant qu'après étude du classement, il n'y a plus d'enjeu sportif pour ces deux équipes,

La Commission décide de neutraliser la rencontre et demande au secrétariat de transmettre le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions.

Prochaine réunion sur convocation